



Hôtel de Ville

59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215904897-20220712-ARRETE\_SUBV\_REG-DE

Délibération du Conseil municipal

Article L 2122-22 du CGCT

-----  
Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu l'opération liée à la réhabilitation de l'immeuble 31, rue Jules Ferry, avec extension et transformation d'une maison d'habitation en restaurant,

Vu l'appel à projets régional « Redynamisation des centres villes et des centres bourgs » pour lequel la commune de Raimbeaucourt a été déclarée lauréate,

Considérant que cette opération peut être soutenue financièrement par la Région Hauts-de-France et qu'une demande de subvention peut être sollicitée,

ARRETE

Article 1 : Pour l'opération liée à la réhabilitation de l'immeuble 31, rue Jules Ferry, avec extension et transformation d'une maison d'habitation en restaurant, une subvention est sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif « Redynamisation des centres villes et des centres bourgs » et un dossier sera déposé.

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous-Préfet de Douai et insérée dans le registre des délibérations.

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 12 juillet 2022,  
Le Maire,

  
Alain MENSION



Certifie exécutoire compte tenu  
de sa télétransmission sur @CTES le 12 juillet 2022,  
Publié en ligne sur le site Internet de la commune le 12 juillet 2022

Fait à Raimbeaucourt

Le 12 juillet 2022

Le Maire

  
Alain MENSION

